

Réunion du 27 novembre 2025

COMITE SYNDICAL  
EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

OBJET

---

INSTALLATION DE SYSTEMES DE VIDEOPROTECTION - 4<sup>ème</sup> PROGRAMME TRAVAUX 2025  
COMMUNES

LE COMITE SYNDICAL

---

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-2 et suivants ;

VU la liste ci-annexée des délégués syndicaux présents ou ayant donné pouvoir ;

VU le rapport N° 2025.11.27 - 06 du Président du Syndicat Mixte ;

DELIBERE

---

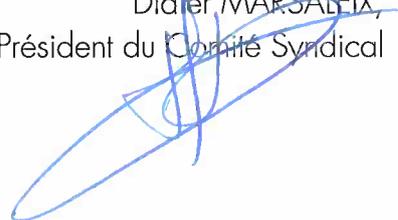
Article 1er : Sont approuvés les projets d'installation de vidéoprotection des communes dont la liste est jointe en annexe de la présente décision dont les montants associés ont été entérinés par délibération des conseils municipaux.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de versement des contributions de fonctionnement et d'investissement des communes concernées conformément à la délibération correspondante.

Article 3 : Le Président du SMO est autorisé à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du présent programme d'investissement.

Adoptée à main levée, à l'unanimité

Didier MARSALFEX,  
Président du Comité Syndical



Transmis au représentant de l'Etat le :  
Accusé de réception en Préfecture n°  
Date de publication :

*Si vous désirez contester la présente décision, vous devez saisir le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa notification, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cour Bugeaud, 87000 LIMOGES*

EXTRAIT DE DECISION DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT - CORREZE CENTRE DE SUPERVISION DEPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept novembre, à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert - Corrèze Centre de Supervision Départemental s'est réuni à l'hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Christian BOUZON, Monsieur Didier JARRIGE, Madame Sabine MELIN, Monsieur Philippe MAZEYRIE, Monsieur Cédric CHABAT, Monsieur Christian MOMBRIAL, Monsieur Alain DOUSSEAU, Monsieur Bernard ITURRIA, Monsieur Philippe GILET, Monsieur Carlos MARTINEZ, Monsieur Olivier GUIGNARD, Monsieur Sébastien CHABENAT, Madame Annie MARTIN, Monsieur Pascal GAGE, Monsieur Serge BOURBOULOUX, Monsieur Christian SOL, Monsieur Mathias MAZERON, Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE, Monsieur Marc MILLON, Monsieur Thierry POTEVIN, Madame Virginie COUDERT, Monsieur Jean-Bernard ESTRADE, Monsieur François PATIER, Monsieur Christophe DELMAS, Monsieur Christian CHABRERIE, Madame Catherine VILLATOUX, Madame Agnès TREMOULET, Monsieur Pierre-Jean VIALLE, Madame Severine CHAZAL, Madame Ophélie REYSSET, Monsieur Pierre CHARLE, Monsieur Jean-Marie ROME, Monsieur Alain LAPACHERIE, Monsieur Michel BOURZAT, Monsieur Christian MARCOUX, Madame Marie FOURIE, Monsieur Philippe MOULIN, Monsieur Claude ACHARD, Monsieur Eric LASCAUX, Monsieur Mathieu CHAVEROUX, Monsieur Pierre TRONCHE, Monsieur Gérard COIGNAC, Monsieur François FILLATRE.

Pouvoirs :

Monsieur Christophe PETIT	à	Madame Jacqueline CORNELISSEN
Monsieur Yves LAPORTE	à	Monsieur Didier MARSALEIX

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des décisions, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert - Corrèze Centre de Supervision Départemental peut valablement siéger et délibérer.

VIDEOPROTECTION  
COMMUNES  
PROJETS 2025 DELIBERES

COMMUNES	Projet investissement 2025 Montant prévisionnel HT
BEYSSAC	17 299 €
MEILHARDS	27 756 €
MERLINES	24 054 €
<b>TOTAL</b>	<b>69 109 €</b>